**APPEL A PROJETS**

**Soutenir différents projets culturels et sociaux dans la commune d’Auderghem**

**Critères de recevabilité et de sélection**

Pour être pris en considération, les dossiers introduits doivent répondre aux critères de recevabilité suivants :

* Le formulaire de candidature doit être rempli complètement et introduit par le représentant d’un opérateur culturel actif dans la commune d’Auderghem.
* Le porteur du projet est le représentant d’une collectivité, une organisation sans but lucratif, une institution, un groupe de bénévoles ou une institution publique locale (c.à.d. pas une organisation commerciale).
* Le projet doit être conforme à l'objectif du Fonds.
* L’exécution du projet ne peut pas encore avoir commencé.

Dans sa sélection, le Comité tiendra compte des critères suivants :

* **La qualité** de la mise en œuvre du projet (mesurée e.a. par la précision et la fiabilité du plan financier, la réalisme du calendrier, l’évaluation et le suivi du projet, …) ;
* La **valeur exemplative** du projet (entraînant e.a. un changement positif, la reprise du projet par d’autres, …) ;
* **L’originalité** de la démarche et de la production finale ;
* La **vision à long terme** ;
* **L’impact social** du projet dans la commune d’Auderghem